



coupure électrique du bailleur

Par **le bistrot**, le **26/04/2020** à **10:15**

bonjour. Je suis commerçant et locataire de mon local. Mon bailleur qui me "fournit" en énergie n'a jamais fait installer de compteur individuel. Je n'ai donc pas d'abonnement EDF. Cette situation résulte de la vente d'une partie d'un fonds de commerce (bar restaurant). La vente de la partie bar que j'occupe remonte à 2011. Aujourd'hui mon bailleur "s'amuse" à déconnecter le branchement électrique de mon local avec pour résultat l'arrêt de toutes les machines et donc des risques de dégradation qui en découlent. Que faire pour qu'il cesse ses agissements?

D'avance merci

Par **youris**, le **26/04/2020** à **10:31**

bonjour,

il faut que vous exigiez que votre bailleur individualise son installation électrique et que vous puissiez avoir votre propre compteur électrique et pouvoir choisir votre propre fournisseur

il n'a pas le droit de vous vendre de l'électricité.

salutations